



# L'AUTORITÉ



CABLE: FLAMBO

REDDE CAESARIQUE SUNT CAESARIS

REDIGEE EN COLLABORATION

Abonnement: Tél., Est 893 Par malle \$2.00 par année

## Une vraie mise au point

CELLE QUE FAIT L'HON. GEORGES ELIE AMYOT SUR L'AFFAIRE DE MAISONNEUVE.

J'ai pris connaissance avec une vive satisfaction de la lettre ouverte écrite à "L'Événement" par l'hon. M. Georges Elie Amyot, conseiller législatif.

Cette communication, qui jette une lumière complète sur certains faits obscurs à plaisir par les fabricants d'affaires sensationnelles, mettra immédiatement fin, je l'espère, aux rancœurs, si leurs auteurs ne veulent pas passer pour des gens de mauvaise foi.

Dans sa lettre, M. Amyot explique clairement que l'achat par lui d'un terrain à la Pointe-aux-Trembles n'a rien à faire avec ce que dans certains milieux on a dénoncé comme "le scandale de Maisonneuve"; et que cet achat n'avait non plus aucune relation avec sa nomination de conseiller législatif, attendu que ce terrain fut acquis pour spéculation, comme le démontre sa revente en 1912 avec un profit net de \$68,000.

La boue que l'on a tenté de jeter à l'hon. M. Amyot retombera donc sur ceux qui l'ont lancée. En pourrait-il être autrement quand l'homme visé était ce grand patriote qui se chargea, à ses propres frais, d'élever un monument à l'historien Garneau, à Québec? Quand c'était ce grand industriel qui par ses seuls moyens réussit à fonder la plus grosse maison d'affaires de Québec.

Point n'était besoin à M. Amyot d'acheter des terrains, même s'ils avaient dû ne lui être d'aucune utilité, pour arriver au Conseil législatif. Jamais sir Lomer Gouin n'a fait une aussi bonne nomination. M. Amyot est digne d'aller au Sénat et j'espère qu'il y entrera un jour. Bref, le titre de baronnet, accordé à sir Mortimer Davis et à sir Hormisdas Laporte, irait très bien aussi à leur émule dans la finance.

En ces époques de crises ouvrières, quels hommes peuvent mériter mieux de la patrie que les industriels, qui sont ceux sachant procurer à l'ouvrier le pain dont il a besoin pour sa subsistance et celle des siens?

GASTON MAILLET.

## Le whisky "médecin" Ce plan de nègre

LA LOI DU VIN ET DE LA BIÈRE FAILLIRA, SI ELLE N'EST PAS REVISEE.

La loi dite de prohibition édictée par la Législature à sa dernière session, après un essai de deux semaines, marche déjà vers la faillite à pas allongés.

On se plaint d'insérer dans les journaux que les condamnations pour ivresse sont tombées de moitié; mais que l'on sache bien que cela n'est que passager et qu'avant un mois peut-être les condamnations seront retournées à la normale.

Puisqu'en votant pour exempter de la prohibition le vin et la bière, les citoyens en sont arrivés à ne pouvoir pas se procurer de vin du tout et une bière à qui on veut enlever sa force, il ne leur restera plus, bien entendu, qu'à courir au whisky.

Bientôt les vendeurs autorisés vont ouvrir leurs portes. On peut s'attendre à une poussée chez les médecins de la part de gens désireux d'obtenir des prescriptions pour liqueurs médicinales. Si nous en jugeons par des annonces déjà parues, ces liqueurs médicinales consisteront: en cognacs Hennessy, Martel et Claudon; en scotch Demar's Special, Black and White, Kilmarnock, Sandy Macdonald et White Horse, en différentes marques de whiskies irlandais; en gins DeKuyper, Gordon's, London Dry, Old Tom et Melchers; en Corby's et Waler's Canadian Rye Whiskies, etc., etc., etc.

Bien entendu, il sera toujours possible d'exercer un contrôle sur ces établissements. Les prescriptions médicales devront être conservées par le vendeur et transmises aux représentants du gouvernement. Les journaux curieux pourront savoir le nombre de prescriptions accordées par chaque médecin.

Mais qui empêchera la fabrication et la vente clandestines de l'alcool? Déjà, aux Etats-Unis et au Canada circulent dans les journaux des annonces contenant des recettes des recettes pour la fabrication facile et rapide de liqueurs fortement alcoolisées grâce à des essences dont on vante les vertus.

Au train dont vont les choses, il est certain, à moins que la loi ne soit amendée de façon à permettre aux brasseurs de renforcer leurs bières et à permettre la vente de vins de plus de 15 degrés, il est certain que les 265 restaurateurs montréalais qui ont obtenu des licences failliront les uns après les autres. Ce serait pour le gouvernement provincial tuer la poule aux oeufs d'or.

Le gouvernement fédéral, avec lequel on ne croyait pas possible de composer en matière de prohibition, est en voie de nous fournir les moyens de sortir de cette difficile impasse en autorisant l'importation et la fabrication dans chaque province des liqueurs dont la vente y est permise.

Qu'un arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil complète au plus tôt le verdict donné par le peuple au referendum—referendum qui serait sans cela une véritable moquerie—en enlevant les restrictions sur la fabrication de la bière, comme sur l'importation et la vente du vin.

Sylvio Picard.

## Comment on fait une élection

M. LE MAIRE VERSAILLES ET L'ÉCHEVIN BERTHIAUME EXERCENT LEURS TALENTS DANS MONTREAL-EST.

L'AUTO DU PARADIS

Un échevin de Montréal-Est ayant jugé à propos de se retirer, il faudra procéder à une nouvelle élection pour remplir cette vacance.

Quand? Ça, c'était le secret de MM. Versailles et Berthiaume, les deux "bosses" de Montréal-Est, qui ont fini par fixer la nomination le 26 mai et l'élection le 6 juin.

Ces messieurs croient qu'en faisant cette élection à leur heure, ils auront chance de laisser leurs adversaires, ou bien de réussir un de ces tours de passe-passe qui leur sont familiers. Aussi, est-il réjouissant de voir quelle sollicitude a soudainement pris M. Berthiaume envers des citoyens de Montréal-Est qu'en dehors des périodes électorales il ne regarde même pas.

Sans doute, afin que leur conscience soit mieux éclairée, il les conduisit maintenant à la messe le dimanche. Son auto déversa des flots de fidèles sur le perron de l'église. L'auto du paradis, quoi! Il les amène au saint lieu à triple vitesse. L'ardente ferveur de M. Berthiaume ne saurait souffrir qu'un seul paroissien manquant la messe le dimanche.

Toutefois, gare aux accidents: M. Berthiaume est un chauffeur tellement malchanceux!

Le candidat de MM. Versailles et Berthiaume est connu, tellement connu que point n'est besoin de le nommer. Son nom est sur les lèvres de tous les électeurs de Montréal-Est. S'il était élu, au lieu du duo Versailles-Berthiaume, Montréal-Est aurait pour sa gouverne un trio encore plus dangereux.

En garde, citoyens! Gare à l'empilage! Souvenez-vous de l'histoire de la "Star Boiler".

Rappelez-vous aussi la destinée de ces cinq compagnies qui s'écrasèrent tour à tour comme des châteaux de cartes parce qu'elles étaient "bâties" sur des terrains peu solides achetés vous savez... de qui.

Dans combien d'autres affaires d'ailleurs relevant de l'administration de Montréal-Est le gouvernement provincial devrait intervenir, s'il ne

vent pas voir cette municipalité se muer en une autre Maisonneuve, au risque de faire passer toutes les municipalités de la province aux yeux de la haute finance pour autant d'école de banqueroute.

Ainsi en est-il de cet emprunt de \$500,000 que MM. Versailles et Berthiaume destinent à des logements ouvriers.

Il est vrai que M. le maire Versailles, habitué à jongler avec les boules, et l'échevin Berthiaume ne parlant que de sommes de... sans jamais mentionner le montant exact, pour ne pas effrayer son entourage, seraient désappointés; mais n'ont-ils pas à leur disposition tout ou partie d'une somme de \$125,000 votée pour la construction d'un poste de police et de pompiers et pour diverses autres améliorations dont les citoyens de Montréal-Est n'ont pas encore constaté la présence. Voici de l'argent tout trouvé pour des logements ouvriers sans grever davantage les propriétaires de Montréal-Est.

M. le maire Versailles compose à lui seul le comité des finances. Il observe la plus absolue discrétion sur le fonctionnement de ce délicat mécanisme. Ainsi, avant le 1er mai, M. Versailles n'avait tenu personne au courant de la façon dont Montréal-Est entendait s'y prendre pour payer \$46,516 de coupons le 1er mai. Le 7, il arrivait triomphant et annonçait à MM. les échevins surpris qu'il avait réussi à échanger un billet de \$47,000 à la Banque d'Hotchelaga. Avec un maire comme M. Versailles, au moins, les échevins n'ont pas besoin de se forcer les méninges pour financer.

Nous risquerions trop de nous étendre si nous continuions à noter les faits et gestes de ce couple de pitres qui tient Montréal-Est sous sa tutelle. Finissons.

Il y a trois semaines, M. Versailles proclamait avec orgueil:

—Tout le monde est content à Montréal-Est.

Une semaine plus tard, il en avait déjà rabattu:

—Que les plaignants se rapportent, disait-il.

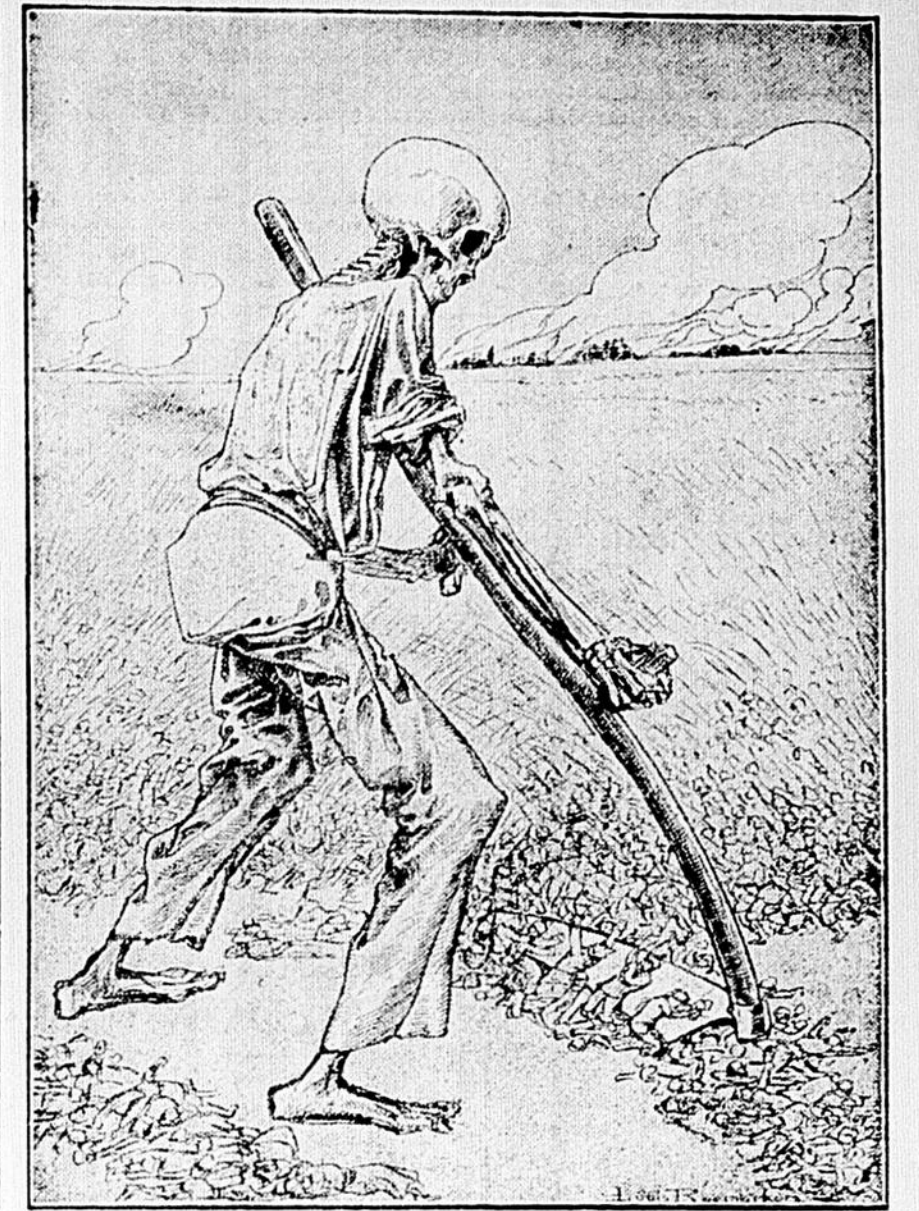
Aujourd'hui appréhendant même de voir les minutes de ses assemblées rester en panne, il proclame: —Dorénavant, les minutes seront adoptées en principe.

Qu'entend-il pas son principe? Que les minutes soient adoptées sans être lues?

Alors, pourquoi les rédiger? Est-ce absolument carte blanche que voudrait M. Versailles?

JAN-SUI-PA.

## L'ALLEMAGNE PUNIE



Les Alliés à Germania. — Qui a mis cette faux entre les mains de la Mort?

## A CHALLENGE TO MR. F. D. SHALLOW

THE PRUDENTIAL FINANCIAL SOCIETY OFFERS TO PAY \$100.00 TO THE TORONTO GENERAL HOSPITAL IF "LE MONITEUR DU COMMERCE" CAN PROVE A WEEKLY PAID UP CIRCULATION OF MORE THAN ONE THOUSAND COPIES FOR YEAR ENDING MAY 1, 1919.

L'Autorité, Montréal.

Dear Sirs:—

To our great surprise, Mr. F. D. Shallow, editor-proprietor of Le Moniteur du Commerce, has not seen fit to answer any of our two previous open letters published in your valuable newspaper. In those two letters, we were requesting Mr. Shallow to prove his statement that his publication, Le Moniteur du Commerce, had a weekly circulation of 3,650 copies, as it is claimed by his representatives, and as he himself insuated in his circular letters.

Now that the war is over, and that we are entering into the period of reconstruction, it is of the greatest importance that the truth be the basis of business, and that every publisher should be compelled to make a true statement of his circulation. In other words, everyone should receive in quality and in quantity the service or the merchandise for which he pays.

Mr. F. D. Shallow, we have decided to call your bluff! Years ago, you could probably get away with it. Today, conditions have changed. Truth must prevail.

During the last week, receiving no reply to our letters, we have investigated the matter, and we are now in a position to make to Mr. F. D. Shallow, proprietor-editor of Le Moniteur du Commerce, the following proposition:

We hereby agree and promise to pay to the General Hospital, of Toronto, the sum of one hundred dollars (\$100.00), if Mr. Shallow will give positive evidence:

That during the year ending May 1, 1919, Le Moniteur du Commerce had an average weekly paid up circulation exceeding one thousand subscribers.

We are offering the donation, if we loose, to the Toronto General Hospital, because apparently nine tenths of those who are advertising in Le Moniteur du Commerce are english speaking firms doing business in the province of Ontario, and consequently do not seem to be familiar with the situation in this respect in the province of Quebec.

Surely Mr. F. D. Shallow will not deprive the Toronto General Hospital of that donation. It must be an easy matter for Mr. Shallow to produce his books.

Yours truly,  
The Prudential Financial Society.

## UN DEFI A M. F. D. SHALLOW

LA PRUDENTIAL FINANCIAL SOCIETY OFFRE DE VERSER \$100.00 A L'HOPITAL GENERAL DE TORONTO SI "LE MONITEUR DU COMMERCE" PEUT ETABLIR QU'IL A EU UNE CIRCULATION PAYEE EXCEDANT 1,000 COPIES PAR SEMAINE POUR L'ANNEE FINISSANT LE 1er MAI 1919.

(Traduction)

L'Autorité, Montréal.

Chers messieurs:—

A notre très grande surprise, M. F.-D. Shallow, éditeur-proprietaire du "Moniteur du Commerce", est resté muet en face des deux lettres ouvertes que nous lui avons adressées dans "L'Autorité", le mettant en demeure de démontrer que la circulation de son journal est de 3,650 copies par semaine, ainsi que le déclarent ses agents et qu'il le laisse entendre lui-même dans ses circulaires.

Aujourd'hui que la guerre est terminée, nous entrons dans la période reconstructive, il est d'extrême importance que la vérité, rien que la vérité, serve de base aux affaires et que chaque propriétaire de journal soit contraint à ne déclarer que l'exacte circulation de sa publication. En d'autres termes, chacun a droit de recevoir en qualité et en quantité le service ou la marchandise pour lesquels il paie.

Finis le bluff, M. Shallow! Autrefois, cela eût peut-être passé. Aujourd'hui les conditions sont changées. La vérité doit prévaloir.

Au cours de la dernière semaine, ne recevant aucune réponse à nos lettres, nous nous sommes livrés à une petite enquête et nous sommes maintenant en position de faire à M. Shallow, éditeur-proprietaire du "Moniteur du Commerce", la proposition suivante:

Nous nous engageons et promettons de payer à l'Hôpital Général de Toronto la somme de cent dollars (\$100.00) si M. Shallow peut établir positivement la preuve:

Que pour l'année finissant le 1er mai, 1919, "Le Moniteur du Commerce" avait une circulation payée excédant mille (1000) copies par semaine.

Nous destinons ce don, si nous perdons, à l'Hôpital Général de Toronto, parce que les neuf-dixièmes de ceux qui annoncent dans "Le Moniteur du Commerce" sont des annonceurs de langue anglaise faisant affaires dans la province d'Ontario et conséquemment ne sont pas familiers avec la situation sous ce rapport dans la province de Québec.

Sûrement, M. F.-D. Shallow ne privera pas l'Hôpital Général de Toronto de ce don. C'est du reste une chose facile pour M. Shallow de montrer ses livres.

Votre toute dévouée,  
The Prudential Financial Society.

## Deux vrais Canadiens

Deux Canadiens qui nous font honneur sont: M. Philippe Roy, commissaire du Canada à Paris, qui vient d'être nommé commandeur de la Légion d'Honneur, en reconnaissance de services hautement appréciés, — et M. Godfroy Langlois, commissaire de la province de Québec à Bruxelles, à qui l'évacuation allemande a permis de reprendre ses fonctions avec l'activité et l'initiative qu'on lui connaît, activité et initiative dont se plaint à le louer toute la presse belge.

Néanmoins, aussi bien en France qu'en Belgique, MM. Roy et Langlois ne peuvent accomplir seuls l'immense besogne qui serait leur si les relations commerciales entre ces deux pays et le Canada prenaient le développement qu'elles devraient prendre.

Comme la province de Québec est la plus particulièrement intéressée, tant à cause des affinités de langue et de race que des avantages offerts, il lui appartient de nommer sans retard les agents commerciaux et les agents d'immigration qui, sous l'énergique direction d'hommes avertis comme MM. Philippe Roy et Godfroy Langlois, ne manqueraient pas de mettre notre province en meilleure lumière là-bas.

FLAMBEAU.

## Belle défense des juges

Le sénateur George G. Foster, bâtonnier du Barreau de Montréal, et le sénateur C.-P. Beaubien, se sont opposés, avec autant de conviction que de vigueur, au Sénat, à l'adoption d'une loi dont l'effet aurait été d'empêcher les juges de retirer toute rétribution autre que leur traitement.

Défendant la position des juges qui professent dans les universités, ils ont fait valoir ce qu'il en coûterait pour remplacer ces éducateurs dévoués par des avocats en vue habitués à retirer de gros cachets.

La besogne était du reste facile quand il s'agissait de défendre les Taschereau, les Gervais, les Archambault, les Mathieu, la Fontaine, les Demers, et tant d'autres hommes d'aussi rare mérite, professeurs passés et présents dans nos universités.

Ceux-ci ont trouvé du reste des porte-parole dignes d'eux dans le sénateur Foster, qui aussitôt nommé bâtonnier du Barreau de Montréal, se constitue le champion de la magistrature, et dans le sénateur Beaubien, dont la réputation d'orateur éloquent n'est plus à faire.

EDUCATOR.

## Que la France veille!

Il ne faut pas prendre trop au tragique les cris de détresse que pousse l'Allemagne vaincue en constatant qu'il lui faudra rendre gorge.

L'Allemagne signera en définitive le traité de paix, sachant qu'il lui en coûtera beaucoup plus cher d'attendre.

"Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses!" répondait, en 1870, après Sedan, Jules Favre à Bismarck, qui ne demandait encore que l'Alsace et une indemnité de 3 milliards.

Cette belle phrase coûta ensuite une parti de la Lorraine et deux autres milliards.

Que les Alliés fassent leur la devise qu'avait faite sienne l'Allemagne: "Soyons durs."

Que la France surtout, qui jusqu'ici n'a pas assez su comment il fallait haïr, se souvienne qu'il ne faut pas trop se fier—des expériences répétées l'ont démontré—à l'Allemand qui crie: "Kamarad". Combien de fois pendant les hostilités, les Alliés pensant n'avoir à recueillir que des vaincus demandant grâce ont été accueillis par des rafales de mitrailleuses disposées pour ces guet-apens!

Gilbert LaRue.

# Une mise au point de l'hon. Geo. Elie Amyot

LE GRAND INDUSTRIEL QUEBÉCOIS EXPLIQUE VICTORIEUSEMENT L'AFFAIRE DE MAISONNEUVE EN CE QUI LE CONCERNE.

L'hon. M. Georges Elie Amyot, conseiller législatif, adresse à "L'Événement" une lettre qui est une mise au point de cette affaire de Maisonneuve en ce qui le concerne.

Cette lettre est assez explicite par elle-même sans que besoin soit de lui accoler une plus longue introduction:

Québec, 12 mai 1919.

Journal "L'Événement",

Monsieur le rédacteur,

Dans vos nouvelles télégraphiques de l'édition de l'"Événement" en date du 8 courant, vous avez un article intitulé: "l'affaire de Maisonneuve" ou plutôt "le scandale de Maisonneuve".

Pendant mon absence, au cours de l'hiver dernier, on m'a fait parvenir cinq ou six articles traitant sur ce terrain de Maisonneuve ou la terre No 77. Voulez-vous, Monsieur, le rédacteur, me permettre de vous donner l'histoire de cette affaire?

Au mois de novembre 1910, j'étais à Vancouver et j'avais l'avantage de rencontrer M. Howard de la maison Findlay & Howard, agents d'immeubles de Montréal. Il me causa beaucoup de propriétés que sa maison avait en vente à Montréal et ailleurs, et il voulait absolument me faire voir un terrain dans les alentours de Montréal.

A mon retour à Montréal, le dimanche matin, M. Howard, accompagné de son associé, M. Findlay, vinrent me rencontrer à l'hôtel et me prièrent d'aller voir la propriété en question, et c'est ce que je fis. Ce terrain était situé à la Pointe-aux-Trembles. Le prix demandé pour cette propriété de 149 acres était de \$97,000.00. Je ne donnais pas suite à ce projet, devant partir quelques jours après pour l'Europe.

Le 29 mai 1911 mon usine, rues Dorchester et Charest était complètement détruite par le feu. Peu satisfait de la manière dont les choses s'étaient passées lors du feu, j'allais à Montréal pour acheter un terrain ou une autre usine. En effet, j'achetais en juin le bloc "C" dans la municipalité de Maisonneuve, englobant tout le lot borné par les rues Girard et Boyce et les avenues Aird et Bennett. L'achat de ce terrain avait intéressé quelques journaux et la chose fut publiée à Québec, etc., etc.

Pendant que je visitais ce terrain, il me vint à l'idée d'aller voir de nouveau cette propriété à la Pointe-aux-Trembles que j'avais visitée en compagnie de MM. Findlay et Howard. Etant sur les lieux, je m'informai à qui appartenait cette propriété et j'appris qu'elle appartenait à sir Lomer Gouin et à M. L. P. Bérard.

Je revins à Québec tellement impressionné par l'activité qui existait aux alentours de cette propriété que je décidais de l'acheter si possible.

Quelques jours après j'entraîs chez un ami et sir Lomer arriva au même moment. De suite, il me dit: "J'apprends que vous avez acheté un grand terrain à Montréal et que vous avez l'intention d'aller vous y établir". Et il ajouta que s'il avait su que je désirais acheter un terrain dans les environs de Montréal qu'il m'en aurait offert un lui-même. Il ajouta encore que cette terre avait 140 acres de superficie et qu'il demandait \$1,000.00 de l'acre, soit \$140,000.00. Tout ceci se passait en présence de trois ou quatre autres personnes avec qui nous causions amicalement.

Dans le cours de la soirée, je lui fis remarquer que ce prix de \$1,000 l'acre me paraissait exorbitant. Je lui demandai s'il n'accepterait pas une offre raisonnable. Il me répondit que oui. Je lui dis que je lui donnerais \$100,000.00 pour cette terre. Les autres personnes présentes furent surprises de l'offre que je venais de faire et la conversation se continua sur autres choses.

Le lendemain, M. Gouin me téléphona pour me demander si j'étais sérieux, et je lui répondis qu'au prix de \$100,000.00 c'était une affaire conclue. Il me demanda alors quelques jours de délai pour consulter son associé dans cette affaire.

Le lundi de la semaine suivante, il me fit rapport qu'ils acceptaient. Les documents furent remis à mon notaire, un acte de vente fut préparé et lors de la signature, je payai \$25,000 à M. Gouin, \$25,000 à M. Bérard et quelques mois après je leur payais la balance.

Voilà comment cette terre No 77 a été achetée, et c'est de cette manière que j'en suis devenu le propriétaire.

Au mois d'octobre 1912, une maison d'immeubles de Montréal, MM. Ducloux et Panneton, me demandèrent de leur faire un prix sur cette propriété. Je leur donnai une option de 30 jours à \$1,200 l'acre, soit \$168,000, et un acte de vente fut signé le 7 octobre 1912 par lequel je leur vendais cette terre pour le montant de \$168,000; \$40,000 comptant, balance \$28,000 trimestriellement avec intérêt à 5 p.c.

Voilà, Monsieur le rédacteur, ce que l'on a voulu appeler "l'affaire de

Maisonneuve" ou le "scandale de Maisonneuve". Est-ce qu'il y aura scandale parce que j'aurais acheté une terre de sir Lomer Gouin et de M. Bérard qu'ils avaient payé \$36,000 et qu'ils me revendaient ensuite pour \$100,000? Ou est le scandale là-dedans? Est-ce qu'il y a aussi scandale pour moi d'avoir revendu cette terre \$168,000? Est-il scandaleux pour un premier ministre de la province de Québec de faire des transactions parce qu'il est premier ministre? Au contraire, je crois que nous devrions nous féliciter d'avoir un homme à la tête de nos affaires qui est capable de s'occuper des siennes en même temps que des nôtres. Ne devrions-nous pas nous féliciter d'avoir à la tête de notre province un homme d'affaires plutôt qu'un quel'un qui ne peut faire autre chose que d'assister au conseil des ministres. Personnellement, j'aime mieux avoir à la tête de la province un homme qui a la réputation d'être indépendant de fortune et qui l'est, plutôt qu'un qui ne l'est pas.

Agrez, Monsieur le rédacteur, tous mes remerciements pour votre généreuse attention, et veuillez me croire, avec l'expression de mes sentiments les plus distingués,

Votre obéissant serviteur,  
GEO. E. AMYOT.

## DUNCAN McDONALD

J'ai ressenti une véritable émotion en apprenant la mort de Duncan McDonald, que j'avais à maintes reprises eu l'occasion d'approcher, alors qu'il était à la Compagnie des Tramways, ou plus tard, lorsqu'il siégeait à l'hôtel de ville.

Son grand ami, j'oserais dire son "alter ego", M. Kennedy, que je rencontrai il y a environ un mois, m'avait appris qu'il était malade à Ste-Agathe des Monts, mais j'étais loin de penser à un dénouement fatal à si brève échéance. Cette mort soudaine, inopinée m'a donc surpris et je ne voudrais pas qu'elle passât inaperçue, sans consacrer à ce bon "Mac" quelques lignes en témoignage de l'estime que je lui vouais et de l'amitié qu'il m'a toujours accordée.

Un des côtés curieux de cette personnalité qui disparaît, peu connu je crois, — c'est à ce titre surtout que je le relève — c'était cette profonde attaché que McDonald avait vouée à la France. Il aimait en effet notre pays où il avait assez longtemps séjourné autant, si non mieux que nous ses propres enfants; quand il en parlait c'était avec une admiration sans bornes en reconnaissant tout notre mérite bien hautement, à une époque, encore peu éloignée du reste, où dans certains milieux on ne se gênait pas de nous critiquer vertement, sans vergogne et de parti pris. Naturellement, il ne prétendait pas que le Français est sans défaut, mais il se plaisait à reconnaître et surtout quand l'occasion s'en présentait, à faire reconnaître les grandes qualités qui distinguent notre race et ont apparu clairement, dans toute leur amplitude à l'univers entier, dès août 1914, alors que la horde germanique envahissait notre pays avec l'idée de le faire disparaître de la carte de l'Europe.

Ce jour-là, certainement, McDonald dut souffrir; mais je sais qu'il avait une confiance illimitée en nous et qu'il ne douta jamais du succès final. A notre contact, il avait appris que lorsque nous sommes déterminés, nous sommes invincibles et que la force morale triomphe toujours de la force physique.

En perdant McDonald, nous perdons ici, incontestablement un des meilleurs amis de la France et ceux qui l'ont connu ne manqueront pas de le regretter. Pendant qu'il occupait la haute position de Surintendant de la Compagnie des Tramways, les Français qui s'adressaient à lui, étaient toujours bien accueillis, nombre d'entre eux rentrèrent à son service; il admirait en nous notre courtoisie, notre politesse, estimant que nous étions d'excellents employés.

A ce titre, Duncan McDonald mérite donc les sympathies de la colonie française de Montréal. Cet homme de bien ne doit pas partir sans que nous en témoignions notre amer regret. La reconnaissance du cœur ne nous a jamais fait défaut et personne, de notre part, ne l'a mieux méritée que lui.

F. J. LAMBERT.

Bercovitch, Lafontaine et Cie  
200 St-Jacques — AVOCATS — Main 5108.

Séigny, Hon. Albert, C.R.  
120 Saint-Jacques. Tél. Main 3751.

Tél. Main 4472  
LAVERY & DEMERS  
avocats et procureurs  
17 rue St-Jacques.

Edouard Lavery, S.C.L.  
204 rue Hutchison  
Tél. Rock 3178

Maurice Demers, L.L.  
1180 rue St-Hubert  
Tél. St-Louis 679



La taille svelte et naturelle

exigée par la mode de cette saison est facilement obtenue en portant les corsets D. & A., nouveaux modèles. Les prix en sont comme toujours tout à fait raisonnables.

Dans les principaux rayons de corsets, vous trouverez toujours un D. & A. qui vous ajustera parfaitement.

La Diva

Ces corsets faits par les mêmes manufacturiers que les D. & A., sont le choix de celles qui recherchent les plus fines ligueries. Prix 7.90 à 15.00



DOMINION CORSET CO.  
Toronto — QUEBEC — Montreal

## Les souffrances des Serbes leurs aspirations et leurs regrets

Belgrade. — J'ai retrouvé Belgrade, la "ville blanche" de nos alliés serbes, à demi ruinée par la guerre. Presque tous les édifices sont totalement ou partiellement détruits. Les matériaux et la main-d'œuvre manquent pour les reconstruire, et c'est à peine si, délivrée de la hantise de la lourde oppression austro-magyare, la ville recommence à vivre.

Lorsque, l'automne dernier, au cours de la foudroyante offensive de l'armée de Salonique, l'armée serbe atteignit Belgrade, c'est presque une nécropole qu'elle délivra. Des quartiers entiers étaient déserts et, parmi les ruines, c'est tout au plus si elle retrouvait quarante mille habitants maigres, tristes, misérables, surtout les femmes, et qui, à demi nus sous d'informes haillons, longeaient les murs, marchaient tête basse, mornes et encore accablés par les souffrances et les malheurs qui les avaient pendant si longtemps écrasés.

Les vivres, tout manquait. Il n'y avait même pas d'eau, car les Austro-Hongrois, avant leur départ, avaient détruit usines, machines et canalisations; il n'y avait pas non plus d'éclairage, car, bien entendu, le charbon aussi faisait défaut.

La Serbie tout entière, d'ailleurs, a été pareillement dévastée et ruinée par les vaincus, dont la rage impulsive s'est ainsi lâchement vengée.

Tous les ponts, même les petits ponts de bois sur les routes, ont été démolis, les tunnels ont été dynamités et bouchés par l'ennemi, qui a fait sauter les voies ferrées sur des centaines de mètres. Tout, enfin, a été si bien détruit systématiquement que, aujourd'hui encore, les communications n'ont pu être rétablies avec l'intérieur du pays.

L'ennemi, avant de fuir, a littéralement tout emporté. Il a pillé jusqu'aux hôpitaux. Il ne restait plus un lit, plus une couverture, plus un oreiller, plus de médicaments ni d'instruments chirurgicaux.

Et après les souffrances de la guerre, après le typhus et les épidémies, après l'esclavage, après tant de malheurs, lorsque la victoire enfin fut acquise, la grippe espagnole, qu'on était dans l'impossibilité de combattre, ravagea la population déjà si profondément éprouvée et des milliers et des milliers de personnes tombèrent encore faute de pouvoir être soignées, dans ce pays où il n'y avait plus rien, ni médecins, ni mé-

dicaments, ni communications, ni vivres.

L'hiver dernier fut épouvantable à passer. Belgrade, dans cette misère, le vécut dans une atmosphère de méfiance et de crainte, tant la cruauté sans exemple de l'oppression avait été profonde au cours des quatre années de son martyre, pendant lesquelles les Austro-Hongrois et leurs dignes alliés les Bulgares avaient tout mis en oeuvre pour saigner jusqu'à la dernière goutte la malheureuse Serbie, au point que presque la moitié de la population a été assassinée ou a péri de faim!

Je ne ferai pas ici le terrible récit des atrocités sans nom commises par les Austro-Hongrois et les Bulgares, qui ont tout fait pour détruire en Serbie jusqu'au moindre reste de vie humaine ou animale.

Il n'y a pas une nation parmi les nations alliées, qui, au cours de la guerre ait, en effet, souffert autant que la Serbie; il n'en est pas une non plus qui, proportionnellement à ses moyens et au chiffre de sa population, ait fourni un effort aussi formidable qu'elle. Les pertes des Alliés, surtout les pertes de la France, sont énormes, mais savez-vous à combien s'élevait celles de la petite Serbie, au cours et exclusivement du fait de la guerre? A un million trois cent mille victimes, sur quatre millions cinq cent mille habitants!

Son invincible armée s'est acquise, durant cette terrible guerre, les titres les plus glorieux. Le pays tout entier, malgré ses indicibles souffrances, malgré un calvaire et un martyre effroyables, a montré avec son roi et le prince régent Alexandre, une fidélité aux Alliés que rien n'a pu ébranler et qui n'a d'égal que son héroïsme. Mieux encore: à l'heure tragique où, au mois de juin dernier, les hordes allemandes, dans leur ultime ruée, réussirent presque à percer notre front, le prince Alexandre, au nom de tous ses soldats, au nom du peuple serbe, n'hésita pas à offrir, au ministre de France, de tout abandonner: Monastir, la Serbie et le front de Salonique, pour accourir, avec sa poignée de héros, à notre secours.

— Si la France a besoin de nous, déclara-t-il spontanément à M. de Fontenay, notre représentant auprès de lui, qu'elle nous fasse seulement un signe et je m'embarque avec toute mon armée pour voler à son aide. C'est la France qu'il importe avant tout, de sauver, car c'est elle qui sauvera le monde!

Or, ce prince et ce peuple qui, au cours de la guerre, n'ont, par contre,

jamais exigé des Alliés aucune garantie écrite, qui n'ont jamais pactisé avec l'ennemi ni capitulé devant lui, même lorsque leurs pays tout entier fut conquis, volent, à l'heure actuelle, opposer à leurs revendications nationales des traités secrets signés en dehors d'eux, dans les moments de crise où les Alliés ne disposaient pas, leur semble-t-il, de toute la sérénité nécessaire pour régler équitablement le sort des peuples.

Peut-on admettre, disent-ils, que de tels traités lient la Conférence de la paix, qui a solennellement déclaré à la face du monde qu'elle déciderait uniquement suivant les principes wilsoniens?

Mais ce n'est pas tout. Dès le commencement de la guerre et pendant toute sa durée, le monde entier a su que, de même que la victoire de l'Entente signifierait le retour à la France de l'Alsace-Lorraine, cette victoire assurerait aussi la formation de la Grande-Serbie, c'est-à-dire du royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

Or, non seulement les Alliés évoluent, aujourd'hui, des traités secrets devenus caducs à leur sens, par suite des circonstances mêmes de la guerre, mais à l'exception de l'Amérique, qui a très tôt reconnu le royaume serbo-croate-slovène, l'Angleterre, la France et l'Italie opposent à sa reconnaissance des réticences et des retards qu'ils ne parviennent pas à comprendre.

Et, cependant, il ne s'agit, d'après eux, ni de conquêtes, ni d'appétits impérialistes. C'est spontanément, aussitôt l'écroulement de l'empire des Habsbourg, les Croates et les Slovènes, libérés du joug austro-hongrois, se sont d'eux-mêmes, unis avec les Serbes; et le Parlement yougo-slave siège, depuis lors, à Belgrade, capitale de la Serbie.

Aussi la Serbie, qui, après tant de souffrances et de sacrifices, se relève de ses ruines, est de jour en jour plus douloureusement émue de l'attitude des Alliés.

Cette hésitation de l'Entente à reconnaître aux Yougo-Slaves et aux Serbes le droit de disposer librement d'eux-mêmes, sous prétexte qu'ils n'ont pas exigé avant de se battre des garanties écrites, crée dans tout le pays une nervosité inquiétante et qui pourrait, si on n'y prend garde, réserver des surprises.

La République tchéco-slovaque et la Pologne ont été, sans discussion, reconnues par les Alliés. Seuls les Serbes n'ont encore reçu de la Conférence aucune satisfaction précise.

Ils se chargent de demander, par la

tole du "Journal", le pourquoi de cet ostracisme à la France, à qui va toute leur confiance en même temps que leur immense gratitude.

HENRY BARBY.

— "Le Journal".

### NON FILM

Les Américains ne disent pas: "X possède tant", mais "X vaut telle somme".

Mlle Gaby Deslys vient de déclarer au fisc le montant de sa fortune: elle "vaut" sept millions. Rien d'étonnant à ce que les oeufs soient si chers quand les poules atteignent ces prix-là!

Mlle Gaby Deslys était jadis une jeune fille de province de France, appartenant à la bourgeoisie. Elle aurait pu, évidemment, trouver un mari, se commander deux robes par an chez la couturière de la Prêfète et, quoi qu'elle fût, se faire recevoir par les dames de la société de Château-buzard.

Mais, tout en tapotant la "Prêfète d'une Vierge" sur son piano, cette petite bourgeoise rêvait une autre destinée... De nos jours, ce sont les fourmis qui envient les cigales. On ne gagne pas sept millions, plus les colliers de perles, en menant une existence sévèrement laborieuse: mieux vaut chanter tout l'été, danser tout l'hiver et prendre un fourmil comme "manager"... Les fourmis, de plus en plus, ne sont que des quiballeries, des employées: les cigales, qui roulent en auto, se moquent bien des fourmis qui vont à pied!

Au lieu de payer pour s'offrir un seigneur et maître, Gaby Deslys a gagné sept millions à se moquer des hommes. C'est beaucoup plus fort que de déposer, dans une caisse de bois, un morceau de papier plié en quatre... Et si le sexe qui se prétond asservi avait quelque esprit de justice, il reconnaîtrait que, pour abattre la "féodalité masculine", il vaut parfois mieux se faire construire un petit hôtel que de démolir la Bastille.

Heureusement, ces femmes terribles et charmantes sont assez rares... On les compte, les luttesuses qui savent se servir, implacablement, des armes irrésistibles que leur a données la nature. Et le féminisme nouveau jeu tend plutôt à en diminuer le nombre.

C'est pourquoi, somme toute, nous avons bien tort de lui résister... Le jour où la femme aura cessé d'être la "plus faible" pour devenir notre égale, nous pourrions respirer. C'en sera fait d'une guerre où nous avons toujours été vaincus.—Clément Vautel.

# LA BIÈRE "BLACK HORSE"

Est aussi Bonne que jamais grâce à une expérience de près d'un siècle dans la fabrication de la Bière.



Le temps et l'expérience sont les facteurs importants de la fabrication de la bonne bière. Une expérience de plus d'un siècle augmente la valeur de chaque bouteille de bière "BLACK HORSE".

Ce sont la bonne qualité et la pureté des breuvages comme la bière "Black Horse" qui ont influencé la province de Québec à accorder les licences.

Le peuple était décidé à ne pas se priver de cette bière si reconfortante et si rafraichissante.

Le meilleur malt d'orge, le houblon le mieux choisi, l'eau la mieux stérilisée et la plus fraîche contribuent à la fabrication de la bière "Black Horse", le plus pur et le plus rafraichissant de tous les breuvages.

La saveur délicate et douce de la bière "BLACK HORSE" lui donne un goût et un arôme qui la distinguent de toutes les autres bières.

## Brasserie Dawes

Tél., Main 165

703 rue St-Paul

The National Breweries, Limited

# L'Exportation du bois de pulpe du Québec

LES AMERICAINS SONT-ILS JUSTIFIABLES DE VOULOIR FAIRE LEVER L'EMBARGO SUR LE BOIS PROVENANT DES TERRES DE LA COURONNE.

UNE ASSOCIATION DIT: NON!

Journal "L'Autorité", Montréal.

M. le Rédacteur,  
Une campagne organisée progressivement aux Etats-Unis dans le but d'induire le Gouvernement de ce pays à exercer une pression sur le Gouvernement de cette province afin de faire lever l'embargo prohibant l'exportation du bois de pulpe coupé sur les terres de la Couronne en cette province.

Certains baux à ces terres sont détenus par des Américains qui prétendent qu'ils ont droit de faire ce qu'il leur plaît des produits qu'ils en dérivent et que leur enlever le droit d'exporter le bois de pulpe constitue, en fait, une confiscation de la propriété privée.

Si ce point de vue était accepté ce serait un coup sérieux porté à la prospérité de cette province, puisqu'il en résulterait une diminution du développement de notre industrie de la pulpe et du papier et une diminution de la demande pour notre production de ces articles.

On peut juger de l'effet que cela produirait dans le Québec en citant que le capital placé dans cette industrie excède \$200,000,000; qu'elle donne du travail à plus de 10,000 personnes; qu'elle distribue en salaires plus de \$8,500,000 par an; que sa production a une valeur de plus de \$50,000,000 par an et qu'elle paie \$1,800,000 par an au revenu provincial en plus de sa part des taxes ordinaires.

L'extrait suivant d'une lettre de Gaspé, Québec, parue dans le "Herald", du Montréal, le 26 avril 1919, nous donne une idée de ce que cette industrie fait pour le développement du Québec. Cette lettre est écrite au sujet de la St. Lawrence Pulp and Lumber Co., de Chandler:

"L'industrie de la pulpe devient rapidement l'une des industries les plus importantes du pays. Il y a quelques années, il n'y avait à Pabos, que la mer tranquille, une plage sablonneuse et un vieux moulin à scie. Aujourd'hui, il y a une pulperie qui a coûté plus de trois millions de dollars. Cette pulperie appartient à une compagnie dont le capital est de vingt millions et la majorité des actionnaires sont des Américains qui ont étudié nos ressources en fait de bois de pulpe et s'en sont retournés convaincus que nous avons l'une des ressources les plus considérables du pays. Autour de la pulperie s'est établie une ville prospère ayant une population de mille habitants et Pabos est devenu Chandler, qui est le nom d'un des dirigeants de la Compagnie qui possède la pulperie."

Le progrès de cette industrie a été des plus rapides depuis 1910, alors que l'exportation des produits bruts fut interdite. Elle doit sa prospérité actuelle en grande partie à cette interdiction. Les prétentions des intérêts américains à l'effet que l'embargo sur la pulpe constitue une confiscation de la propriété, sont mal fondées, et ce pour les raisons suivantes: (a) Les baux sont faits d'année en année et sujets à annulation par le Gouvernement à la fin de n'importe quelle année; (b) ces baux ne donnent pas au locataire le droit de prendre quelque produit que ce soit de la terre ainsi louée pour l'exporter en pays étrangers et cela en dépit du désir du Gouvernement Provincial; (c) un locataire, aujourd'hui, peut disposer de son bail à un prix qui le remboursera amplement pour le montant déboursé et ses frais de maintien, l'assurance, l'assurant ainsi contre tout risque de perte; (d) il serait injuste à ceux qui ont placé du capital dans cette industrie dans notre province précisément à cause de l'embargo, de lever cette restriction et de permettre l'exporta-

tion de la matière première; car en dépit de l'embargo s'appliquant au bois coupé sur les terres de la Couronne, il s'exporte du Canada aux Etats-Unis plus de 3,000,000 de cordes de bois de pulpe, chaque année, coupé sur des propriétés privées et évalué à plus de \$20,000,000, ce qui constitue 1,800,000 cordes de plus par an que le produit annuel des terres à bois possédées dans le Québec par des compagnies américaines qui n'ont pas de place d'affaires ici.

Finalement, la raison principale pour laquelle la proposition de permettre l'exportation d'une quantité additionnelle de bois de pulpe provenant du Québec doit être combattue, est que la quantité de bois facilement accessible diminue rapidement et à moins d'exercer la plus grande prudence elle sera bientôt épuisée. Non seulement la quantité de bois diminue à cause de la consommation ordinaire, mais aussi à cause de la destruction considérable occasionnée par les feux, les insectes et plantes parasites. Tout récemment on a découvert que les ravages faits par le ver à bourgeon (une sorte de petite chenille brune qui se reproduit par millions et se nourrit du feuillage de l'épinette, de la balsamine et du sapin) sont tels que pratiquement toute la balsamine de cette province a été détruite et que la destruction d'épinette, de sapin et autres arbres a été considérable.

Il faudra des soins diligents de la part des autorités provinciales agissant de concert avec les détenteurs de nos ressources actuelles en fait de bois et ce n'est que par la stricte observation de mesures protectionnistes et la plantation de jeunes arbres, que l'on arrivera à pouvoir produire suffisamment pour suffire à notre demande pendant encore un certain temps. Permettre l'exploitation sans restriction aggraverait encore la situation et aura pour résultat le déboisement de nos forêts — ce qui laissera la plus importante industrie nationale sans la matière première nécessaire à son fonctionnement.

Si vous croyez, M. le rédacteur, qu'il importe d'attirer l'attention de vos lecteurs sur la campagne qui se fait actuellement et d'insister sur la nécessité de déjouer les plans qu'elle comporte, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous adresser des exemplaires de votre journal contenant vos commentaires. Recevez, Monsieur, nos remerciements anticipés.

CANADIAN PULP & PAPER ASSOCIATION,  
137 rue McGill,  
Montréal.

Note de la Rédaction. — "L'Autorité" se contentera pour le moment d'enregistrer cette très importante protestation de l'Association Canadienne de Pulpe et de Papier, les données nécessaires pour l'étude d'un tel problème à l'heure actuelle lui faisant défaut. Nous nous réservons de revenir sur le sujet lorsque nous serons suffisamment renseignés, notre coutume étant de nous appuyer constamment sur des documents irréfutables.

"L'AUTORITE".

Beaubien & Lamarche, avocats  
50 Notre-Dame Ouest. Tél. Main 2226.

Dessaulles & Garneau, avocats  
86 Notre-Dame Ouest. Tél. Main 4116.

Jacobs, Hall et Cie, avocats  
83 CRAIG O. Main 4116.

"L'Autorité" est publiée et éditée par "L'Autorité" Co. La compagnie A. P. Pigeon, Limitée, 105 rue Ontario Est, en est l'imprimeur.

# Un peuple de mendiants

NOUS LE SOMMES DANS UNE CERTAINE MESURE, CONVIENT M. BOURASSA, QUI NOUS CONSOLE EN NOUS PARLANT DE NOS "TREBORS DE RICHESSES MORALES".

"Enrichissez-vous!" disait pourtant le Père Didon.

Dans sa série d'articles sur les Syndicats nationaux et internationaux, M. Bourassa écrit: — "Si l'étranger peut dire parfois dédaigneusement — avec exagération sans doute, mais avec un élément de vérité — que nous sommes un peuple de mendiants, en revanche dans la province de Québec avons-nous l'immense avantage de posséder encore, en dépit de fortes brèches pratiquées du dehors et favorisées à l'intérieur, la plus puissante organisation religieuse du continent, une tradition familiale des plus admirables qui soient au monde, une hérité de culture native sans égale peut-être, un tempérament véritablement apostolique, etc.

Ce n'est pas "L'Autorité", journal catholique, qui trouvera à redire à ce que les Canadiens-français possèdent "la plus puissante organisation religieuse du continent"; mais aussi longtemps que nous serons, ainsi que le concède dans une certaine mesure M. Bourassa, des mendiants, il est à se demander où nous conduiront nos "traditions familiales", notre "hérité de culture native" (c'est sans doute sur cela que s'appuie M. Magnan pour dire que nous sommes tous des savants; nous sommes des savants-nés), et notre "tempérament apostolique".

Le Père Didon ne s'adressait-il pas à des catholiques lorsqu'il prêchait l'amour de la richesse: "Enrichissez-vous, catholiques, conseillait le Père Didon, parce que l'argent confère la puissance, et que sans la puissance, il est inutile de rien entreprendre, puisque l'on rencontrera toujours sur sa route de plus forts que soi."

L'Eglise catholique ne soutiendra ses incomparables missions à travers le monde qu'autant qu'elle sera riche. Elle n'arrivera à multiplier les fâches de ses cathédrales qu'avec de l'argent. Et nous, Canadiens-français, nous n'arriverons à mettre en action notre "tempérament apostolique" que si nous avons le nerf de tous les apostolats: l'argent.

Dans sa même série d'articles sur les Syndicats ouvriers, M. Bourassa voit le remède aux désordres moraux et économiques qui affligent actuellement le monde dans le commandement bien connu: "Aimez-vous les uns les autres." Voyez-vous d'ici la réception qu'aurait l'ouvrier allant demander à son patron une augmentation de salaire de 25 pour cent en lui tapant sur le ventre avec cette douceuseuse parole: "Aimez-vous l'un l'autre."

Mais de l'aveu de neuf Canadiens-français sur dix, M. Bourassa est l'homme qui nous a fait le plus grand tort au cours des dix dernières années en amenant contre nous le reste du Dominion. Lorsque M. Bourassa part d'une idée, il s'inquiète peu de savoir où elle le conduira, et nous avec lui, puisqu'il parle toujours d'une haute tribune et que les Anglais font mine de croire qu'il est le prophète des Canadiens-français.

Les contingences n'embarrassent guère M. Bourassa. C'est un orateur à qui le domaine de l'air a fait prendre la terre en grippe. Ainsi, pendant qu'il était député à la Législature de Québec, il disparaissait tout à coup pendant deux ou trois jours. Une fois qu'il avait déclamé un débat fort animé en proposant un vote de non-confiance au gouvernement, ses amis de l'opposition ne trouvaient pas drôle du tout, comme approchant

le moment de voter, de constater que M. Bourassa brillait par son absence. On se mit à sa recherche. On le trouva dans sa chambre, à l'hôtel, en débraillé, entouré de livres, de magazines, et prenant des notes sans plus s'inquiéter de ce qui se passait à la Législature que si cela se fût passé dans la lune.

M. Bourassa émet les théories... les plus belles... aussi longtemps qu'elles resteront à l'état de... théories.

REGULUS.

le moment de voter, de constater que M. Bourassa brillait par son absence. On se mit à sa recherche. On le trouva dans sa chambre, à l'hôtel, en débraillé, entouré de livres, de magazines, et prenant des notes sans plus s'inquiéter de ce qui se passait à la Législature que si cela se fût passé dans la lune.

M. Bourassa émet les théories... les plus belles... aussi longtemps qu'elles resteront à l'état de... théories.

REGULUS.

**ALPHONSE HEYSE**  
ENTREPRENEUR  
PEINTRE BELGE  
Spécialité: Tapissage, Blanchissage, Imitation, Raccourcissement de murs... Accepte l'ouvrage à l'heure ou au contrat.  
1688 Marquette  
Tél. St-Louis 3745, Montréal.

**Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest, avocats.**  
11 PLACE D'ARMES MAIN 8260

**TURCOT LIMITEE**  
Couvreurs en gravols, une spécialité  
PLOMBIER-STEAMFITTER  
Prix modérés  
1681 rue CLARKE ST-LOUIS 266

**Beaugard, H., Entr. Général**  
Edifice Power Tél. Main 4165

**Bédard, Rodolphe**  
EXPERT-COMPTABLE  
Membre de l'Institut des Comptables  
72, NOTRE-DAME EST  
Tél. MAIN 8787.

**Lamothe, J.-C., avocat, C.R.**  
11 PLACE D'ARMES Tél. Main 3215

**Fontaine & Labelle, avocats**  
51 rue ST-JACQUES. Tél. Main 977.

**LACROIX, J.-O., avocat, C.R.,**  
11 PLACE D'ARMES. Main 1734

**SAINT-AMOUR, ERNEST**  
COMPTABLE ET LIQUIDATEUR  
11 Place d'Armes. Tél. Main 3285.

**Mathieu A. PAPINEAU, avocat**  
180 St-Jacques. Tél. Main 2279.

**J. A. BEAULIEU, avocat**  
180 St-Jacques. Tél. Main 4563.

**CONTRAT DE LA MALLE**  
Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 13 juin, 1919, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, 6 fois par semaine, sur la route rurale No 1, de St-Stanislas de Kotska, à commencer le 1er octobre, 1919 prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de St-Stanislas de Kotska et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

**VICTOR GAUDET,**  
Inspecteur des Postes.  
Bureau de l'Inspecteur des Postes,  
Montréal, 28 avril, 1919.

**CONTRAT DE LA MALLE**  
Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 30 mai, 1919, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, 6 fois par semaine, sur la route rurale No 1 de Ile Perrot Nord, à commencer le 1er octobre, 1919 prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Ile Perrot Nord et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

**VICTOR GAUDET,**  
Inspecteur des Postes.  
Bureau de l'Inspecteur des Postes,  
Montréal, 17 avril, 1919.

**CONTRAT DE LA MALLE**  
Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 13 juin, 1919, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, 6 fois par semaine, sur la route entre St-Casimir et St-Columbin, à commencer le 1er octobre, 1919 prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de St-Columbin et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

**VICTOR GAUDET,**  
Inspecteur des Postes.  
Bureau de l'Inspecteur des Postes,  
Montréal, 29 avril, 1919.

**Avis de demande de divorce**  
Avis est par les présentes donné que Charles Thies de la Cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la Province de Québec, machiniste ajusteur, s'adressera au parlement du Canada à sa prochaine session pour un bill de divorce avec sa femme, Edith Birch, de la Cité et du district de Montréal, pour cause d'adultère et désertion.  
Daté à Montréal, province de Québec.  
Ce 28e jour de février 1919.  
(Signé) Charles Thies, Requérant.  
Gustave Renaud, avocat du réquérant.

**AVIS**  
"T.-M. King & Company, Limited"  
Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, des lettres-patentes, en date du cinquième jour de mars 1919, constituant en corporation M.M. Terrence-Michael King, John Thomas Whitworth, agents; John-Hunter Cassidy, entrepreneur; Walter-James Burke, Joseph-Ardillon LaRue, commis, tous de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:  
Faire affaires comme agents financiers; généralement et subsidiairement;  
Faire affaires comme courtiers; généralement et agents de change de toutes sortes;  
Exercer le commerce d'agents d'immeubles; vendre, céder, transférer ou échanger, alléger, acheter et posséder des immeubles, les hypothéquer, et autres valeurs; faire affaires aussi comme agents d'assurances, de finances et d'immeubles;  
Faire des recherches, explorations, divisions, subdivisions et améliorations sur terrains, mines, puits de gaz et d'huile, concessions forestières et forces hydrauliques, pour les vendre ou pour un autre objet;  
Se livrer à l'industrie minière et être courtier de mines, agents mineurs et de produits métallifères, exploiter des mines et exercer aucun commerce qui se rattache d'une manière quelconque aux mines;  
Faire des prêts et consentir des hypothèques, agir comme agents prêteurs et percevoir des commissions sur emprunts;  
Transiger et agir comme courtiers et agents de stocks, obligations, débiteurs, propositions d'affaires et autres;  
Organiser et financer l'exploitation minière, hydraulique, industrielle et financière;  
Agir en qualité d'agents d'actions, obligations, mines, de stock et affaires quelconques;  
Exercer aucun négoce d'importation ou d'exportation en qualité de principaux ou de mandataires;  
Exercer aucune espèce de commerce comme agents à commission et de manufacturiers, pour aucune catégorie de marchandises;  
Faire toutes les choses nécessaires ou se rattachant aux objets précédents ou à aucun d'eux ainsi qu'au progrès et à l'avancement généraux des affaires de ladite corporation;  
S'unir à aucune autre compagnie dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à ceux de la présente compagnie;  
Emettre et répartir comme entièrement libérées des parts du capital de la présente corporation en considération d'actions, droits, intérêts, patentes ou d'aucune autre propriété achetée ou acquise, pour ouvrage fait, ga-

rantir fournie ou à être fournie, services rendus ou à être rendus, dans l'intérêt de la compagnie et avec l'assentiment des actionnaires, y compris les services rendus ou à être rendus par l'organisateur de la corporation, sous le nom de "T. M. King & Company, Limited"; avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.  
La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.  
Daté du bureau du secrétaire de la province, ce cinquième jour de mars 1919.  
Le sous-secrétaire de la province,  
C.-J. SIMARD.

**AVIS**  
"Castle Investment Company, Limited"  
Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres-patentes, en date du vingtième jour de mars 1919, constituant en corporation M.M. Francis-Philippe Brais, avocat; Laura-May Smith, Ella-Mary Jackson, Bossie-Moore Rogers et Hanna MacKell, sténographes, tous de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:  
Acheter, vendre et transiger des propriétés de toutes espèces, mobilières et immobilières, de biens-fonds, mines, droits miniers, sources d'huiles et de gaz, concessions forestières, droits de coupe, pouvoirs hydrauliques, droits de navigation, mortgages, hypothèques, obligations, actions et autres valeurs; faire affaires aussi comme agents d'assurances, de finances et d'immeubles;  
Faire des recherches, explorations, divisions, subdivisions et améliorations sur terrains, mines, puits de gaz et d'huile, concessions forestières et forces hydrauliques, pour les vendre ou pour un autre objet;  
Assumer et diriger la surveillance et l'administration de propriétés mobilières ou immobilières;  
Transiger, pour son propre compte ou en qualité d'agent, des affaires générales de finances et placement, et spécialement faire des placements soit par acquisition de propriété mobilière ou immobilière, de dettes ou d'autres valeurs, ou soit par prêts d'argent, avec pouvoir de se faire donner, en remboursement d'un placement, mais sans déroger à ce qui précède, se procurer des garanties au moyen d'hypothèques, d'obligations, de valeurs ou de débiteurs d'aucune corporation, de nantissements, récépissés d'entrepôts, connaissements, cessions, billets promissoires et d'instruments négociables en général;  
Exercer l'industrie forestière et manufacturière, acheter, vendre et autrement faire le commerce du bois de charpente et de construction de toutes espèces, y compris toutes les opérations avantageuses ou appropriées à l'exercice dudit négoce, sans exclure la construction, l'entretien et l'exploitation des moulins ou aucune autres constructions indispensables à l'exercice de l'industrie forestière;  
Bâtit et exploiter des estacades et aucune autres structures ou commodités qui peuvent être nécessaires au

transport des billes et produits similaires.  
Faire avec aucunes autorités municipales, locales ou autres, aucunes conventions qui paraîtront appropriées aux objets de la compagnie ou à aucun d'eux, et obtenir de cette autorité aucunes droits, privilèges et les concéder, et exécuter, et exécuter, exécuter et se conformer à ces arrangements, droits, privilèges ou concessions.  
Acquérir des brevets d'invention, droits patentés, procédés, concessions, licences, marques de commerce, droits de reproduction et autres privilèges de même nature se rattachant à tout ce qui convient aux objets de la compagnie, les faire valoir par fabrication, en les exploitant, en accordant des permis à leur sujet, ou autrement;  
Vendre, louer ou autrement disposer de la propriété et de l'entreprise de la compagnie, ou d'aucune partie d'icelles, pour le prix que la corporation trouvera convenable, et particulièrement pour des actions, débiteurs, obligations ou valeurs d'aucune autre compagnie;  
Acquérir, acheter ou assumer la totalité ou aucune partie du commerce, de l'entreprise, de la propriété, de l'actif, des privilèges, contrats, droits, demandes et obligations d'aucune compagnie, société ou personne exerçant aucun commerce que la présente compagnie est autorisée à exercer ou qui possède des biens convenant aux fins de la présente corporation;  
Souscrire ou acquérir par achat, bail ou autrement les actions, obligations, débiteurs ou autres valeurs d'aucune compagnie exerçant, ou sur le point d'exercer, ou se livrant au commerce que la présente compagnie est autorisée à exercer, ou à aucun commerce semblable à celui en tout ou en partie, et les vendre, les détenir, les rémettre avec ou sans garantie ou autrement les négocier;  
Emettre des actions libérées, des actions-obligations, des débiteurs ou d'autres valeurs de la compagnie en paiement intégral ou partie d'aucune propriété ou d'aucun droit qui pourrait être nécessaire, des services rendus et que l'on conviendra de rendre, d'ouvrage fait ou que l'on conviendra de faire pour la compagnie; ou en paiement et à l'acquit des dettes ou obligations corporatives, pour deniers prélevés, à aucune fin de la compagnie, et garantir le paiement de ces actions-obligations, débiteurs, obligations ou autres valeurs de la compagnie par hypothèque ou autrement sur l'actif mobilier et immobilier de la compagnie;  
Faire toutes les choses qu'autorisent les présentes ou aucune d'icelles soit seuls soit conjointement avec d'autres personnes ou comme facteurs, agents ou autres;  
Faire toutes les autres choses qui se rattachent ou tendent vers la réalisation d'aucun des objets précités, sous le nom de "Castle Investment Company, Limited", avec un fonds social de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent piastres (\$99,900.00), divisé en quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (99,900) parts de une piastre (\$1.00) chacune.  
La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, province de Québec.  
Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingtième jour de mars 1919.  
Le sous-secrétaire de la province,  
C.-J. SIMARD,  
E. G. PLACE, avocat des réquérants.

Donnez de suite votre commande pour ce Réchauffeur d'Eau à Gaz

**Les Prix sont à la Hausse**

Mais nous pouvons encore vous vendre un chauffeur d'eau, à gaz, tout complet pour \$22. comptant ou \$25. par paiements partiels — \$5. comptant, jusqu'à \$1. par mois.

Avec un de ces poêles installés dans votre demeure, vous pouvez vous procurer toute l'eau chaude dont vous avez besoin, au moment où vous en avez besoin, au prix de UN CENTIN à peu près POUR DIX GALLONS.

Venez et rendez-nous compte de la manière dont ils fonctionnent.

**Montreal Light, Heat & Power Cons.**

83 rue Craig Ouest. 605 rue Ste-Catherine Ouest.  
480 rue Ste-Catherine Est. 1007 rue Mont-Royal Est.  
834 rue Ste-Catherine, Mail.  
Téléphone Main 4040.

**Que vos Dents soient ECLATANTES comme le soleil!**

Profitez de notre grande occasion du NETTOYAGE DES DENTS GRATUITEMENT, qui commencera LUNDI, 19 MAI et se continuera jusqu'au 1er juin.

Nous désirons fermement que vous soyez orgueilleux de vos dents et que vous puissiez sourire sans avoir honte de les montrer.

30 salons dentaires privés d'une propreté éclatante.

Dentistes diplômés seulement des plus grandes universités, pas d'étudiants.

**L'INSTITUT DENTAIRE**  
Franco Américain  
162 ST-DENIS  
Heures de bureau: 9 A.M. à 9 P.M.

# Un Laval autonome

## S'il veut fonder une véritable université, Mgr. Gauthier devra avoir un bras de fer

## Qu'il somme sans retard le Docteur Dubeau de rendre les comptes de l'Ecole Dentaire.

Enfin, cette fois, ça y est!  
L'Université Laval jouira de son autonomie.  
Même qu'elle changera de nom, paraît-il, et s'appellera l'Université de Montréal.

De cette transformation nous écrivons joyeusement, avec le sénateur Raoul Dandurand:

"L'inaction de Laval s'explique du fait que, jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas eu à Montréal d'université française régulièrement organisée. Nous n'avons en réalité que les facultés indépendantes. Nous allons enfin obtenir une vraie université homogène et représentative, avec un secrétariat permanent et actif. Dieu en soit loué!"

Oui, Dieu en soit loué, car dénommer université le pitoyable immeuble sis rue Saint-Denis, en face de deux cabanes de Chinois, borné au nord par trois étages de "derrières" de maisons, les étudiants n'ayant que la rue comme cour de récréations et les ruelles d'alentour pour faire les cent pas, c'était une insulte à toutes les universités existantes.

D'où ce jugement porté sur Laval par des intellectuels en tournée d'inspection parmi les universités d'Amérique:

"Laval... ça correspond à un collège nègre de la Georgie..."

Enfin, puisque nous voulons avoir désormais une université, une véritable université et non plus un amalgame de facultés indépendantes, il faudra prendre les moyens d'y arriver, et pour cela tailler dans le vif.

Lorsque Mgr Gauthier fut nommé vice-recteur de Laval, personne ne salua cet avènement avec plus de joie que "L'Autorité".

Mgr Gauthier avait une réputation d'homme à poigne, réputation qu'il n'a malheureusement guère justifiée depuis. Nous irions même jusqu'à demander que Mgr Gauthier cède la place à un autre, s'il lui répugne de passer le fer rouge sur plus d'une plaie purulente.

Il est excessivement dommageable pour une université et même pour l'instruction publique dans une province ou un pays que les facultés d'une université puissent devenir les choses d'un petit nombre d'hommes qui en usent comme de leurs propriétés personnelles.

Pour citer un exemple concret, prenez à Laval, par exemple, l'Ecole de chirurgie dentaire.

Elle est ni plus ni moins que la chose de M. Dubeau et d'une couple de copains à qui il dispense les miettes de sa table.

M. Dubeau ne rend même pas compte des argents perçus au Collège des dentistes, dont il relève.

Croyez-vous jamais arriver, avec un pareil système, à fonder une université nationale?

C'est impossible, n'est-ce pas.

Les universités anglaises, si prospères en regard des nôtres, doivent principalement leur opulence aux dons qu'elles reçoivent de particuliers.

Or, voyez-vous le Canadien-français qui enverrait son argent à M. Dubeau, l'homme du bain LaFontaine et de mille autres schémas tous plus désastreux les uns que les autres!

Nous n'aurons l'Université de Montréal que lorsque les gens de cet acabit auront été relégués des cercles universitaires, où seule leur suffisance les fit entrer, à l'égoût, d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

VIR.

## L'enquête sur les mutuelles

(Service spécial de "L'Autorité")

Ottawa, 16. — Il est maintenant entendu que le gouvernement va incessamment nommer une commission dont la charge sera, comme je l'annonçais à "L'Autorité" la semaine dernière, de tenir des enquêtes approfondies sur les opérations des compagnies dites mutuelles ou de bienfaisance, et que cette commission comprendra parmi ses membres des Canadiens-français, lesdites compagnies florissant surtout dans la province de Québec.

On annonce d'ores et déjà que cette enquête sera d'un intérêt plus qu'ordinaire.

## Serrez-vous le ventre!

ET VOUS ARRIVEREZ A NOURRIR VOS CHEVAUX, DIT LE DR BOUCHER (SERAPHIN) A SES INSPECTEURS.

Écoutez un peu le Dr Boucher (Séraphin) à l'hôtel de ville: Ces jours derniers, le surintendant du bureau d'hygiène recevait une délégation des inspecteurs de lait. Ces braves gens sollicitaient son concours afin d'obtenir de MM. les commissaires, une augmentation de la somme allouée pour l'entretien des chevaux et voitures affectés à ce service. Ils représenteraient qu'il y a cinq ans, le foin ne valait alors que de \$9 à \$10 la tonne et le reste en proportion, la Cité allouait à chacun d'eux pour cet entretien \$300 par année, et qu'aujourd'hui elle n'en alloue plus que \$200, quand le foin coûte \$26 la tonne.

A ceci le Dr Boucher (Séraphin) répondit très sèchement:

— Votre salaire, messieurs, de \$1,000 par année, vous permet de faire assez

d'économies pour payer le surplus de vos déboursés. Ce qui veut dire, en langage moins séraphique: Serrez-vous le ventre si vous voulez remplir celui de vos chevaux de foin.

Et comme si une mouche l'avait tout à coup piqué, s'animant, cessant de se frotter les mains pour tendre un poing menaçant vers l'endroit où nos commissaires tiennent leurs séances:

— Non, je ne suis pas pour faire la moindre démarche pour vous... Songez donc!... moi qui suis docteur, moi qui ai obtenu un diplôme après des années d'études, j'ai un salaire inférieur à celui du chef de police!... Le Dr Boucher (Séraphin) doit savoir pourtant que n'importe quel cancre arrive à décrocher un diplôme de docteur; mais il y a docteur et docteur; c'est la qualification qui fait tout.

Ainsi, quelle qualification autre que la protection de feu Persillier Lachapelle possédait le Dr Boucher pour prendre charge du département municipal de l'hygiène, par lui transformé en four crématoire, alors que ce poste appartenait de droit au Dr J. E. Laberge, hygiéniste qualifié, lui, et actuellement en butte aux tracasseries du Dr Boucher?

— Votre salaire, messieurs, de \$1,000 par année, vous permet de faire assez

de économies pour payer le surplus de vos déboursés.

— Non, je ne suis pas pour faire la moindre démarche pour vous... Songez donc!... moi qui suis docteur, moi qui ai obtenu un diplôme après des années d'études, j'ai un salaire inférieur à celui du chef de police!... Le Dr Boucher (Séraphin) doit savoir pourtant que n'importe quel cancre arrive à décrocher un diplôme de docteur; mais il y a docteur et docteur; c'est la qualification qui fait tout.

Ainsi, quelle qualification autre que la protection de feu Persillier Lachapelle possédait le Dr Boucher pour prendre charge du département municipal de l'hygiène, par lui transformé en four crématoire, alors que ce poste appartenait de droit au Dr J. E. Laberge, hygiéniste qualifié, lui, et actuellement en butte aux tracasseries du Dr Boucher?

— Votre salaire, messieurs, de \$1,000 par année, vous permet de faire assez

## Honoré Gervais

BUSTE EN BRONZE DE LALIBERTÉ

(Galerie Gaston Mailliet)

Le buste de l'ancien député de St-Jacques occupe la place d'honneur dans les salons de la rue St-Denis. Il trône là, comme il convient du reste, au centre de cette ville qu'il aimait tant, et pour laquelle il s'est constamment dévoué jusqu'à l'abnégation.

C'est bien là cette figure si populaire, si connue de tout le district de Montréal où, pendant la période électorale, le puissant tribun s'était prodigué sans compter et souvent jusqu'à s'oublier lui-même, tant il était sûr du succès, qui ne le trompa jamais. C'est bien ce masque viril, empreint, contraste frappant, de douceur et d'énergie, ce regard franc et profond, ce vaste front où germaient tant de grandes et fécondes pensées, cet homme enfin symbolisant la santé, la vigueur physique et morale, que la Mort, cruelle ironie, s'est plu à abattre, tel le coup de foudre qui frappe l'arbre géant, dans toute sa force, dans toute sa maturité.

Ce n'est donc pas une vulgaire tête que le sculpteur avait à modeler lorsque la demande de M. Mailliet, le pétrissant sous ses doigts la glaise qui devait faire revivre à nos yeux l'ancien représentant du peuple, Honoré Gervais, occasionnellement juge, mais en réalité tribun et dompteur de masses. Aussi, le calme le plus parfait régnait-il dans les traits de cette mémorable figure, j'oserais dire cette confiance absolue en lui-même qu'affirmait toujours le député de St-Jacques devant les assemblées les plus houleuses qu'il parvenait toujours d'abord à maîtriser, puis finalement à convaincre, à ranger de son côté.

J'ai eu souvent occasion d'entendre parler Honoré Gervais, je l'ai vu parfois dans des réunions hostiles d'où tout autre que lui se fut retiré, mais la crainte n'avait pas de prise sur ce robuste tempérament et c'est alors vraiment qu'il apparaissait calme pour faire face à l'orage, précisément tel que Laliberté l'a représenté avec toute la dignité, toute la majestueuse sérénité dont il érasait sous son imposante stature ses adversaires d'un moment qu'il allait subjugué bientôt par son argumentation sans réplique.

Il se détache de toute personnalité une sensation quelconque, ce ne sont pas seulement ses traits qui nous apparaissent, il y a parfois comme un fluide magnétique qui en émane et la sensation qu'on éprouvait au contact d'Honoré Gervais c'était celle de l'emprise, de la puissance, de la force irrésistible, convaincue, devant laquelle il faut nécessairement s'incliner.

Laliberté possède à un haut degré ce rare mérite, qui consiste à ne pas se limiter dans un portrait à la reproduction de la surface. Sans idéaliser outre mesure son sujet comme David d'Angers se plaisait à le faire dans ses célèbres médaillons, il sait cependant et dans une juste mesure, trouver dans une tête ce qu'on pourrait appeler en terme musical la note majeure, la note dominante si l'on préfère et la rendre en quelque sorte plus palpable, plus visible, tant il est vrai que la physiologie reflète les passions, bonnes ou mauvaises, qui agitent le cœur de l'homme, transformant avec le temps une figure, en lui donnant ce caractère spécial que Lavater et tant d'autres après lui ont tenté d'étudier et de classifier.

Cette qualité de physiologiste d'une importance majeure chez le statuaire, puisqu'elle évite de tomber dans la banalité que la simple reproduction, de la nature assez souvent imparfaite donnerait infailliblement, si l'on n'y remédiait pas en y introduisant habilement ce "je ne sais quoi" qui est le propre de l'artiste, Laliberté la possède, en usage sage et n'en abuse jamais.

Elle est très manifeste dans le buste d'Honoré Gervais, excellent comme ressemblance et donnant à ceux qui ne l'ont pas eue l'idée de l'homme tel qu'il était, c'est-à-dire celle de la puissance allée à l'énergie et à la conviction. L'ensemble respire la force, on y sent le colosse que rien ne rebutait, qui se faisait un jeu d'affronter les difficultés et de les aplanir comme par enchantement.

C'est bien là celui que nous avons tous connu, estimé, si bon, si généreux qu'il en était même prodigue; mais, par contre, implacable et sans merci pour celui qu'il considérait comme un ennemi de sa race et qu'il combattait de ce fait sans trêve et sans pitié.

Ce buste de Laliberté est un des meilleurs que j'aie vus non seulement de lui, mais ailleurs dans les grands musées. Il affirme une fois de plus la supériorité incontestable de l'artiste, ses aptitudes innées à la statuaire. Sans emphase, on ne saurait ici le comparer à personne, tant il tranche sur ceux qui l'ont précédé par sa forte individualité. Nous ne croyons pas insulter à la mémoire de son prédécesseur immédiat dans la faveur publique, feu Philippe Hébert, en disant qu'à l'incontestable supériorité mercantile affirmée par Hébert sur ses contemporains, a succédé chez Laliberté une supériorité artistique non moins incontestable sur ceux qui esalient chez nous de rivaliser avec lui dans la carrière.

Nous sommes donc en droit d'attendre de lui — il le sait et ne nous démentira pas — beaucoup plus que le sutures.

VABARI.

## Sans rivaux dans leur commerce

TELS SONT AUJOURD'HUI, A MONTREAL, LES CINQ FRÈRES BONIN, MERCIERS ET CHAPELIERS.

Cinq frères, issus d'une modeste famille de cultivateurs, s'en viennent en ville et en quelques années fondent cinq magasins dans la même ligne de commerce.

Cet heureux lot était réservé aux frères Bonin:

Avila Bonin, 48 ans.  
Théo. Bonin, 37 ans.  
Oscar Bonin, 39 ans.  
Armand Bonin, 24 ans.  
Arthur Bonin, 25 ans.

Les quatre premiers sont aujourd'hui directeurs de la firme Bonin & Frère, Limitée, contrôlant quatre magasins, et le cinquième dirige la maison Arthur Bonin, 897 Notre-Dame Ouest.

De leurs concurrents dans la mercerie et la chapellerie, les principaux, les Took, les Fashion-Craft, les Marks, ne possèdent pas plus que trois magasins chacun. C'est donc dire que dans cette ligne de commerce MM. Bonin tiennent incontestablement la tête dans la métropole.

M. Théo Bonin, le premier à faire son apparition sur la scène mont-réalaïse, en 1903, après un stage assez court dans un magasin de Sorol, entra chez Letendre. Il en sortait un an plus tard pour ouvrir à son compte, en société avec son frère, M. Avila Bonin, qui le tient encore, un magasin qui fut la première maille de la chaîne de ceux qui devaient forger Bonin & Frère.

En 1906, un second magasin ouvrait ses portes, 897 Notre-Dame Ouest, vendu en 1907 à M. Arthur Bonin, qui le tient encore.

La même année, c'est-à-dire en 1907, fondation d'un troisième magasin, 669 rue Sainte-Catherine Est, près Visitation.

En 1912, c'est dans Hochelaga que Bonin & Frère font une incursion, ouvrant un quatrième magasin, 1819 rue Sainte-Catherine Est.

Enfin, cette année, ouverture par Bonin & Frère d'un cinquième magasin, 529 rue Sainte-Catherine Est, merceries et chapeaux, avec une spécialité: habits pour hommes, sous le contrôle de M. Le Chasseur.

Une semblable marche ascendante décele chez ceux qui sont capables de l'exécuter une énergie, une persévérance peu communes, jointes à un grand sens des affaires. Ces qualités, que possèdent les frères Bonin à un haut degré, leur ont permis de démontrer que des Canadiens-français sérieux, appliqués à leurs affaires, sont capables de rivaliser dans l'importante affaire commerciale, avec les Anglais, lesquels, en vrais sportsmen, ne demandent pas mieux du reste.

Les magasins Bonin sont autant de rendez-vous pour les jeunes élégants, qui y trouvent les dernières nouveautés en chapeaux, cravates, etc. Se tenant en relations constantes avec New-York, important beaucoup d'Angleterre, achetant aussi directement des manufacturiers, MM. Bonin sont toujours en mesure de vous offrir les dernières créations pour hommes.

Et le secret de leur succès? Ne serait-ce pas ce que déclarait M. Théo Bonin à notre représentant au cours d'une conversation:

— Nous avons toujours vendu à un prix raisonnable, capable de faire notre affaire sans rebuter le client. Nous avons toujours, comme on dit dans le métier, délégué la marchandise, c'est-à-dire que nous nous sommes toujours appliqués à en donner au public pour son argent, sans chercher jamais à l'attirer par le "bluff", par le mirage.

—:—

## Le 22ième

LA LEGION D'HONNEUR LE COM-PENSERA DU SAINT-JEAN-BAPTISME

Il semble bien que l'on soit en train de donner une forte teinte de saint-jean-baptisme à l'arrivée de notre valeureux 22ième, tant à Québec qu'à Montréal.

Nous héroïques soldats aurai-ent pourtant mérité mieux que d'être reçus aux bélements du mouton national.

Les Diables Bleus de France se souviendront longtemps des salamanches que leur fit exécuter le saint Jean-Baptiste sur les points de la province de Québec qu'ils touchèrent.

Le retour des lurons du 22ième aurait dû être marqué par une démonstration patriotique rehaussée de vibrantes notes guerrières.

Au lieu de cela nous aurons une réédition du 24 juin. Que le saint-jean-baptisme ne se peut plus célébrer le 24 juin, pour Dieu qu'on n'essaie pas de nous le ressusciter à d'autres dates.

Les Canadiens-français en ont attrapé une formidable indigestion, de ce ragout-là!

Heureusement qu'on nous informe que le gouvernement français va cravater le drapeau du 22ième du ruban de la Légion d'Honneur. Ce sera une compensation pour le déprimant cérémonial auquel on va le contraignant.

DICK.

## SHRAPNEL

It is said that the German Crown Prince is anxious to visit Canada, but the Allies are determined that he shall go where he has sent so many thousands of his soldiers.

The Philadelphia mint reports that Uncle Sam is making money faster than ever before. Well, he has to. His expenses are growing faster than ever before.

The Koenigse Volks Zeitung says: "The peace Germany wants is just because it is based on the Eighth Commandment, 'Thou Shalt Not Steal.'" But it happens that the Eighth Commandment says: "Thou shalt not bear false witness against thy neighbor." Yet it may be that Kaiser Bill's Ten Commandments differ from ours.

A Tokio newspaper says rice and plums have been the luncheon of a Japanese nobleman for twenty years. We know some politicians in New Montreal who have been living on plums alone for forty years.

Somme illustrious bandit said highway robbery is his business and in order to protect it he had to kill a police officer. We regret to say that there are some business men in this country whose methods of depriving people of their money are gentler and even more efficacious than the methods that this bandit has been employing.

Mandy, Mandy, I've been hoping, Oh, the hope I can't restrain That a bomb may hit the Kaiser And blow 'im to hell and back again.

Our friend Théo McDuff was pleased to hear of the discovery that the "honey" referred to so many times in the Bible meant not bee honey at all, but a good stiff hooker such as he is accustomed to taking in the morning.

Each town has its profiteers To skin the people in it, And they work with ghoulish glee Every hour and minute.

NICK.

## LE DEGOMMAGE DES ROITELETS

D'après une statistique allemande, les détrois allemands se montent à 278.

A la tête se trouve la Bavière avec un roi, une reine, 15 princes, 16 princesses, 5 ducs et 1 duchesse.

La Prusse a eue 33 membres régnaux, comprenant le Kaiser, l'Impératrice, 20 princes et princesses. En Brunswick se trouvent le plus petit nombre, le duc, la duchesse et leurs trois enfants.

La petite principauté de Lippe comptait 24 personnes et la principauté de Schaumbourg Lippe dans un espace de 130 milles carrés comprenait le prince régnant, 17 princes et 7 princesses, soit un par cinq milles carrés.

Ce que ces roitelets en doivent faire de sombres réflexions!

(Au refrain) ERNEST TREMBLAY et PIERRE CHRISTE.

## THATRI PASSE-Temps

SAMEDI, 17 ET DIMANCHE, 18 MAI 1919

la charmante ALICE BRADY dans "LA MEILLEURE MOITIE" La version américaine de "FROUFROU", le succès de Mlle YVONNE GARRICK

Lundi, mardi et mercredi, NORMA TALMADGE dans "L'ENJOLEUSE"

Jeudi, vendredi, samedi et dimanche: le Film aux émotions profondes, le grand succès de l'année "LE COEUR DE L'HUMANITE". Le Film impérisable dans l'Art Cinématographique.

# COKE

## Pour Fournaies, Poêles et Fourneaux

PROPRE ET ECONOMIQUE

### \$9.00 la tonne nette

Livraison limitée

Prix spéciaux pour quantité considérable.

## Montreal Light, Heat & Power Cons.

605 Ste-Catherine Ouest.

480 Ste-Catherine Est.

1007 Mont-Royal Est.

834 Ste-Catherine, Mais.

Edifice du Pouvoir, 83 rue Craig-Ouest.

175 rue du Havre.

Téléphones: Lasalle 397 ou Main 4040.

et chez votre fournisseur de charbon.